

DÉCISION DU MAIRE

Direction de l'Education

DFR

Décision n° DEC_2023_007

Objet : Contrat annuel 2023 d'entretien et de maintenance pour l'adoucisseur d'eau de la cuisine de Saint-Chéron

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat est signé avec la société Europ'Clean, sise 19 rue Paul Seramy - 77300 Fontainebleau, pour l'entretien et la maintenance de l'adoucisseur d'eau de la cuisine du « Prieuré » à Saint-Chéron pour l'année 2023.

Article 2 : Le prestataire s'engage à assurer l'entretien et la maintenance de la station du site.

Article 3 : Le tarif est fixé à 157,73 euros TTC.

Article 4 : La dépense est inscrite au budget de l'année 2023.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,